MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

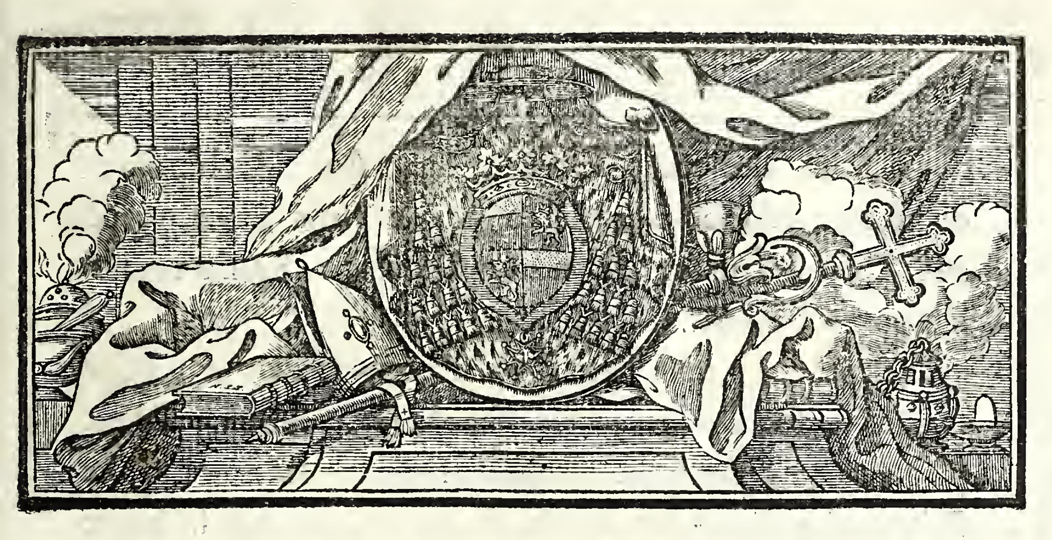
QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocése, en actions de graces de la prise des Villes & Citadelles de* PLAISANCE *& de* PARME.



A PARIS,

Chez *CLAUDE HERISSANT*, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, rue Notre-Dame, à la Croix d'Or.

M. DCC. XLV.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de la priſe des Villes & Citadelles de* PLAISANCE *& de* PARME.



CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur

de l'Ordre du Saint Eſprit, &c. Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocéſe : SALUT ET BENEDICTION.

Nous avons tout lieu d'eſpérer que nos vœux, pour l'heureux ſuccès des entrepriſes de nos Alliés, ſeront pleinement accomplis. L'Infant DOM PHILIPPE*, ce Prince plus digne encore par ſes vertus que par ſa haute naiſſance des plus glorieuſes deſtinées, vient de s'emparer des Villes de Plaiſance & de Parme, & d'entrer, par cette double conquête, en poſſeſſion d'une partie des Etats, dont il demande à juſte titre & pourſuit avec vigueur la reſtitution.

Ipſe mutat tempora & ætates, transfert regna atque conſtituit. *Daniel.* 2. ℣. 22. Donec ſcias quòd dominetur Excelſus ſuper regnum hominum, & cuicumque voluerit, det illud. *Ibid. cap.* 4. ℣. 22. & 29.

Qui de nous ne s'empreſſera pas de s'acquiter en cette occaſion des devoirs que la Religion & la gratitude lui preſcrivent ? C'eſt le Seigneur *qui change les temps & les ſiécles, qui transfére & établit* les Monarchies & *les Empires, qui tient ſous ſa domination tous les Royaumes de la terre, & qui les donne à qui il lui plaît :* c'eſt donc au Seigneur que nous ſommes redevables des avantages qui ſont la joie commune de deux Nations ſoumiſes à des Monarques, auſſi étroitement unis par les liens de l'amitié, que par ceux du ſang.

Benedictus es... Deus Iſrael patris noſtri ab æterno in æternum. *I. Paral.* 29. ℣. 10.

Pleins des ſentimens qu'exprime le ſaint Cantique, que le Roi Prophéte récita en préſence de ſon Peuple, dans un des plus mémorables jours de ſon régne, diſons au Seigneur : *Dieu d'Iſrael notre Pere, vous êtes béni dans*

tous les ſiécles... Car tout ce qui eſt dans le Ciel & ſur la terre eſt votre domaine : à vous, Seigneur, il appartient de régner, & vous êtes élevé au deſſus de tous les Princes. Les richeſſes & la gloire ſont à vous : vous êtes le Souverain de toutes les créatures. La force, l'autorité, la grandeur, le droit de commander aux autres ſont entre vos mains : ce qu'en poſſédent les grands, les puiſſans du ſiécle, vient de vous, comme un ruiſſeau ſortant d'une ſource qui ne s'épuiſe point, mais dont vous pouvez toujours retenir les eaux. Nous reconnoiſſons donc que vous êtes notre Dieu ; que les proſpérités de nos Alliés, & les ſuccès auſquels nous prenons part, ſont vos bienfaits ; *nous vous en rendons gloire, & nous donnons à votre ſaint Nom les louanges qui lui ſont dues.*

Cuncta enim quæ in cœlo ſunt & in terra, tua ſunt : tuum, Domine, regnum, & tu es ſuper omnes principes. *Ibid.* ℣. 11.

Tuæ divitiæ, & tua eſt gloria : tu dominaris omnium; in manu tua virtus & potentia, in manu tua magnitudo, & imperium omnium. *Ib.* ℣. 12.

Nunc igitur, Deus noſter, confitemur tibi, & laudamus nomen tuum inclytum. *Ibid.* ℣. 13.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons, que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Lundi prochain, quatre du préſent mois d'Octobre, dans notredite Egliſe, en actions de graces de la priſe des Villes & Citadelles de Plaiſance & de Parme. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche ſuivant, dix du préſent mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres,

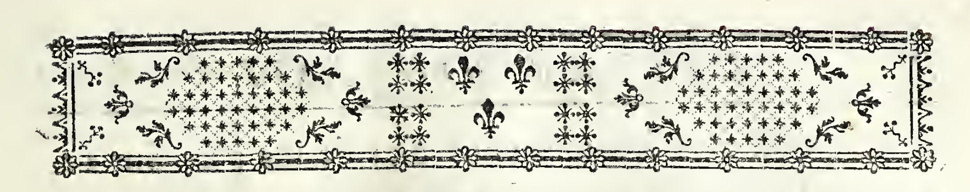
Paroiſſes, & Communautés Séculiéres & Réguliéres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocéſe.

Si vous mandons que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés éxemptes & non éxemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. Donne' à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le premier d'Octobre mil ſept cent quarante-cinq.

Signé ✠ CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,

LASONE.



LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur L'ARCHEVESQUE *de Paris.*

MON COUSIN, immédiatement après la réduction de Tortone, le Duc de LA VIEUVILLE premier Lieutenant Général de l'Armée d'Eſpagne, détaché par mon Frere, Couſin & Gendre l'Infant DOM PHILIPPE avec quatre mille cinq cens Eſpagnols & douze piéces de canons, s'eſt porté ſur Plaiſance. La Ville a été emportée par eſcalade en plein jour le neuf de ce mois, la Garniſon de la Citadelle forte de plus de ſept cens hommes s'eſt rendue à diſcrétion le douze, & les ennemis déconcertés par un ſi prompt ſuccès ont abandonné les Ville & Citadelle de Parme au pouvoir de mondit Frere, qui ſe trouve par-là en poſſeſſion d'une partie des Etats qui lui ſont ſi légitimement dévolus par les droits du ſang. Quoique mes Troupes n'ayent eu aucune part à ces derniéres conquêtes, les interêts de mes Alliés ne m'étant pas moins chers que les miens propres, je me crois obligé également d'en rendre à la divine Providence les actions de graces qui lui en ſont dues; & je vous écris cette Lettre, pour vous dire, que mon intention eſt, que vous faſſiez chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris le jour que le Grand-Maître ou

le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 26. Septembre 1745.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit.